

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME DIX-SEPTIÈME

LÉVIS

—
1911

LÉVIS, Janvier 1911.

VOL. XVII—N° 1

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de Janvier. — Lettre d'un curé du Canada. Par M. l'abbé Fournier. — La famille de Ramezay, (*suite*). — Bibliographie des ouvrages de Tempérance, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie (1764) jusqu'à 1910. Par le R. P. Hugolin, o. f. m. Liste des soldats morts et enterrés à St-Luc, en 1812. Par G. A. Dejordy.

PUBLICATIONS RÉCENTES

L'abbé G.-A. Dejordy, *Généalogie de la famille Brouillet-Bernard* — St-Hyacinthe, imprimerie du "Courrier" — 1910.

L'abbé G.-A. Dejordy, *Généalogie de la famille Adam* — Waterloo, imprimerie du "Journal de Waterloo" — 1910.

The etymology of Missisquoi — Addenda — Published by George McAleer, M. D., Worcester, Mass., U. S. — 1910.

Annuaire de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang 1909. Québec.

Ephrem Chouinard, *Petit Histoire des grandes rois de Angleterre par oun coloniste des plus véridiques*. Québec, Typ. Laflamme & Proulx. Prix : \$0.75.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVII

LEVIS—JANVIER 1910

No. 1

LETTRE D'UN CURÉ DU CANADA

La lettre qui suit est éminemment suggestive : elle nous introduit, en 1793, au sein d'une vieille famille d'Orléans, qui reçut en dépôt les reliques de saint Aignan, puis, elle nous transporte, en la Nouvelle-France, nous initiant à la vie paroissiale des Canadiens-français.

Son auteur porte un nom connu et révérend dans les annales ecclésiastiques de France. En effet, Vincent Charles Fournier, fils d'un fabricant d'amidon, établi rue des Trois-Poislons, sur la paroisse Saint-Victor, à Orléans était le frère de Jacques Fournier ⁽¹⁾, ce fervent catholique qui, en 1793, reçut de Vincent Pouteau les reliques de saint Aignan, que celui-ci avait dérobées la nuit, pour les soustraire à des mains sacrilèges, et qui les déposa rue Sainte-Anne, dans la *maison des Oves*, habitée par l'honorable famille Loynes de Morett.

(1) Il fut le grand'oncle d'Edouard Fournier, littérateur, dont une rue d'Orléans, voisine de Saint Aignan, porte le nom.

Mais déjà, le jeune Vincent avait dû quitter Orléans et la France. Ancien élève du petit Séminaire de Meung et du Séminaire de Philosophie, il se destinait à l'état ecclésiastique ⁽¹⁾.

Or, les Sulpiciens, ses futurs maîtres ès théologie, ayant été expulsés du Séminaire, il se mit sous la direction de l'un d'eux, l'abbé Desparrins réfugié dans la maison de la rue Sainte-Anne. Les jours devenant de plus en plus mauvais, sur le conseil de son directeur qu'il avait là maintes fois visité, il émigrait outre-Rhin, et d'un port allemand, voguait pour la Nouvelle-France, où, après avoir fait sa théologie, il avait été, vraisemblablement, ordonné prêtre, par l'évêque de Québec, il devint successivement curé de la *Longue-Pointe* et de la *Baie du Febvre* (1810).

C'est de cette dernière cure qu'il écrivait pour la dernière fois, à Madame de Loynes de Morett, dont, vingt-cinq ans auparavant, il avait été l'hôte, la lettre qui suit ⁽²⁾ :

†

J. M. J.

Madame,

C'est donc à la rue Sainte-Anne que j'envoie ma messagère : après avoir vu tant de pays divers, après avoir traversé les mers, arrivera-t-elle enfin à bon port ? J'ose l'espérer de la divine Providence ; car enfin, ce n'est pas un temps mal employé que celui que l'on consacre au respect, à l'amitié et à la reconnaissance : tels sont les sentiments que j'ai toujours eus et que je conserverai jusqu'au dernier soupir pour votre respectable maison.

⁽¹⁾ Il fut le condisciple de Pirot, de Neuville-aux-Bois, le fondateur du journal : *L'ami de la Religion*.

⁽²⁾ L'autographe de cette lettre fait partie des archives de la vieille famille orléanaise Seurrat de la Boulaye.

Mais par où commencer ? Car je vous l'avouerai, madame, à ce moment où je prends la liberté de vous écrire, il se présente à mon esprit une multitude de souvenirs, si précieux, si consolants que je succombe sous le désir de vous les tracer et de vous les peindre. Essayons cependant de mettre quelque ordre dans cette douce missive, je suis sûr que vous lui ferez bon accueil.

Qui vous eût dit, madame, lorsque je quittai votre respectable maison, que je vous écrirais un jour, du Nouveau-Monde ? Aurais-je pu penser moi-même, alors que Dieu me destinait à parcourir tant de pays inconnus, traverser les mers, pour aboutir enfin dans un pays lointain, où l'on m'a honoré du sacerdoce ? Non, si Dieu m'eût fait connaître les différentes situations où je me suis trouvé, les dangers auxquels j'ai été exposé, j'en eusse été très effrayé, puisque, lorsque je me rappelle le passé, il me semble que je n'aurais pas le courage de parcourir la même carrière. Ainsi, par une sage Providence cache-t-il à l'homme l'avenir ! Ce que nous avons à faire, c'est de nous soumettre aveuglement à sa volonté sainte, sûrs de sa sainte protection, de son appui, si nous sommes fidèles aux desseins qu'il a sur nous. Voilà ce qui m'a fortifié au milieu de tant d'événements que j'ai éprouvés, voilà ce qui m'encourage encore dans la desserte d'une cure considérable, qui me fatigue beaucoup et qui m'effraye encore plus.

Car, madame, ne croyez pas que les mœurs ici, que la religion ne souffrent aucune éclipse. Autrefois, elles brillaient d'un vif éclat. Lorsque j'arrivai en Canada, j'eus la consolation d'en voir de beaux restes. Mais, à mesure que la colonie devint florissante par le commerce, l'industrie, les sciences même, qui sont enseignées avec éclat, dans tous nos collèges, à mesure que la philosophie se répand, et jusque dans nos feuilles canadiennes, on voit cet esprit d'impiété, de vertige qui

renversa en France le trône et les autels. Heureuses les paroisses qui sont éloignées des grandes villes ! Dieu y est servi, adoré, les pasteurs respectés. C'est là, la situation où se trouve la mienne.

Je fais ici ce que je veux. Si vous en exceptez quelques impies, qui travaillent sourdement à égarer mon peuple et que je poursuis sans relâche dans tous leurs retranchements, tout le reste écoute ma voix et m'obéit. Vous en serez convaincu quand je vous dirai que, quelque temps qu'il fasse, j'ai toujours du monde en confession. Depuis la fin de mai dernier, jusqu'au mois de juillet, où j'ai l'honneur de vous écrire, j'ai communié, dans les messes de la semaine, jusqu'à 30 et 35 personnes, de sorte que je suis obligé de me trouver, tous les jours au confessionnal à 5 heures ou 5 heures et demi, si je veux dire la messe vers 8 heures. Telle est mon occupation jusqu'aux récoltes. Après quoi, le même travail recommence, le reste de l'année. Les offices du dimanche et des fêtes d'obligation sont très fréquentés. La sainte parole de Dieu, que j'ai le bonheur d'annoncer, tous les dimanches, et souvent les Fêtes, est avidement écoutée par le plus grand nombre. De temps en temps se chantent, dans la semaine, des grand'messes, soit pour les biens de la terre, soit pour la conservation des familles, soit par actions de grâces, sans compter les Services pour les âmes du Purgatoire ; or, à tous ces offices, toujours des communions, et le plus souvent en grand nombre. Les lois de l'Eglise sont strictement observées et, dans le carême, il n'y a que les pauvres malades, qui sont dispensés du jeûne et du maigre.

Voilà, me dites-vous, madame, qui est bien consolant. Nos Messieurs, qui viennent quelques fois passer les vacances à *la Baie*, me disent la même chose que vous dites peut-être. Vous vous plaignez, me disent ces précieux amis, autrefois mes mattres de France !

Mais, si vous étiez à Montréal, etc., etc.... Sans doute, je ne puis nier qu'il y ait à la *Baie du Febvre*, certain extérieur de piété, mais quand tout cela est pesé au poids du sanctuaire, ah ! comme je tremble, alors, je m'écrie, comme le saint homme Job : Que suis-je, Seigneur, croyez-vous qu'il soit digne seulement d'ouvrir les yeux sur moi pour examiner ma conduite, et me faire entrer en jugement avec vous pour vous informer de mes œuvres ? Elles ne sont que corruption devant vous. En effet, que de routine ne distingué-je pas dans cette piété apparente ; car, madame, le canadien est bon, mais qu'il est léger ! Il aime sa religion, mais il l'observe sans la connaître assez. Le plus chrétien d'entre eux n'aura pas de vices, mais il n'aura pas non plus de grandes vertus. Dans nos campagnes, nous avons beaucoup fait, quand nous avons aboli les bals, les divertissements, les veillées ; mais qu'il est rare de trouver des âmes ferventes, des âmes enfin qui aiment notre Divin Maître : au reste, l'aimai-je moi-même ? Et si, comme je m'en plains souvent, je vois si peu de fruits, si je n'exerce peut-être qu'un ministère de mort, n'est-ce pas ma faute ? Suis-je un homme de Dieu, *homo Dei*. Ah ! madame, c'est à vous que j'écris, c'est pour vous seule : laissez-moi donc vous dire : je ne sais rien, je ne puis rien, je gâte tout ! Hélas, j'étais tout au plus à ma place à ma chère *Longue-Pointe* ; mais ici, je suis déplacé et je ne puis concevoir comment Sa Grandeur ait pu penser à moi, pour un poste aussi grand et aussi difficile. Aussi, l'ai-je supplié, la dernière fois qu'il m'honora de sa visite, de me renvoyer à ma première paroisse. Mais il est inexorable. Il faut donc obéir, et espérer tout du secours d'en haut. Invoquez-le pour moi, surtout pour quelques personnes endurcies que Dieu semble avoir abandonnées. Invoquez-le pour quelques autres qui me haïssent, parce que je voudrais les voir vertueux ; parce que je ne les

laisse pas vivre tranquilles au milieu de leurs désordres, comme si ce n'était pas mon devoir de courir après eux, à l'exemple de mon divin Maître.

Comme il faut tout vous dire et ne vous laisser rien ignorer de tout ce qui me concerne, vous serez peut-être satisfaite de savoir quels sont les revenus de l'église : ils consistent d'abord dans la rente des bancs, qui passe plus de 2,000 francs ; dans le casuel qui peut monter à 1,400 francs ; mais un autre revenu qui est considérable, consiste dans la quête de l'Enfant-Jésus. Dans cette quête, que je fais avec les marguilliers, dans toute la paroisse, vers la fin de janvier, chaque habitant aisé donne pour l'église un minot de blé, du lard, du boeuf, des pois, sans compter l'argent que l'on ramasse. Or, toutes ces denrées se vendent et le produit est mis au coffre. La dépense de l'année dernière se montait à 6,650 francs, elle doublera cette année par les embellissements que je fais faire à l'intérieur de l'église. J'avance moi-même à l'église, plus de 200 louis pour de beaux tableaux de France, dont deux de huit pieds de haut sur six de large, doivent être mis dans les chapelles que je fais orner de sculptures. Les deux autres sont pour être placés dans le choeur. Une des chapelles sera dédiée à la Très Sainte Vierge, et l'autre à l'Ange-Gardien, à ce précieux ami qui a veillé sur moi dès le moment de ma naissance : après mon adoration du soir à Jésus, à Marie, j'irai tout de suite à mon Ange, et que de choses tendres ne lui dirais-je pas ! que de reconnaissance ne lui témoignerai-je pas ! comme je le prierai aussi pour vous, madame, pour votre respectable famille ; je serais si content si vous pouviez voir mon église.

N'en déplaise à M. Raimbault qui cherche à me surpasser, la mienne sera d'abord plus belle par la beauté de son architecture et par sa richesse. J'ai des ornements magnifiques dont plusieurs m'ont été donnés en

présent par des dames vertueuses, avec lesquelles je suis extrêmement lié. Nos bonnes religieuses de Montréal, parmi lesquelles j'ai de bonnes amies, m'ont donné aussi des palles richement brodées en or. J'ai des aubes qui répondent à la beauté des ornements. Bref, mon église me délasse de mes travaux, charme les ennuis que l'on éprouve loin de vous. Le soin que je prends à la demeure de mon Dieu me fera peut-être obtenir la grâce d'habiter, à la fin de ma pénible carrière, dans une demeure éternelle qui est l'objet continuel de mes soupirs et de mes vœux.

Excusez, madame, ma franchise ! j'éprouve tant de plaisir à m'entretenir avec vous que je voudrais vous faire connaître tout ce que je fais ici, tout ce que je pense. Par conséquent, il faut vous parler de la *Baie du Febvre*, où je suis depuis sept ans.

Mon église, belle, vaste dans le goût moderne, est bâtie sur un coteau charmant et très élevé : au pied est un *fort* composé de marchands, d'ouvriers, etc., etc. Du presbytère, qui est absolument isolé (ce qui est bien conforme au goût que j'ai pour la solitude, surtout depuis que j'ai quitté ma chère patrie), je domine sur toute ma paroisse ; la *baie* va devenir un endroit considérable, quoi qu'elle le soit déjà par elle-même et la fertilité de son sol. Déjà, à six lieues s'élève une nouvelle ville (*Drummondville*), où va apostoliser mon ami et où j'ai pouvoir aussi de confesser ceux qui parlent français : pour la communion, on a ouvert des chemins, la poste y est établie. A trente lieues se trouvent des propriétés que font valoir des Américains industriels ; à vingt se forme un établissement considérable, par un riche Anglais, que je vois de temps en temps, qui a épousé une jeune dame italienne, qui ne s'est environnée que de domestiques catholiques.

Dans peu d'années, on pourra aller de la Baie à Bos-

ton et dans les Etats-Unis, avec autant de promptitude qu'on va à Montréal et à Québec. Or, dans le Parlement qui se tient tous les ans à Québec, à l'instar de celui d'Angleterre, des membres décidèrent de placer, aux frais du Gouvernement, des "écoles à la Lancastre". Comme je ne suis pas *lancastrien* et que je ne suis pas du tout *libéral*, mes idées n'étant point par conséquent libérales, je viens de donner la chasse à un homme *libéral*, qui était venu ici pour montrer d'une manière *libérale*; j'ai acheté l'emplacement qu'il venait louer et, tout de suite, j'en ai acheté un autre proche de l'église, où il y a maintenant une école de garçons. On y montre l'anglais et le français par principe, la tenue des livres, etc, etc. Le jeune homme qui tient cette école, est un jeune écossais, catholique fort pieux. Je l'ai fait venir du Haut Canada; et pour l'encourager je lui donne par an 25 louis et tout le produit qu'il retire des enfants, qui sont déjà au nombre de trente, quoique son école ne soit ouverte que depuis la fin de l'hiver. Monseigneur, qui, lorsqu'il va à son séminaire de *Nicolet*, vient toujours, ou dîner, ou coucher à la *Baie*, a eu la bonté, le mois de mars dernier, d'honorer mon école de sa visite. Les enfants, qui par leur talent et leur piété montrent de la disposition au Sacerdoce, passeront de là à *Nicolet*, qui est le séminaire chéri de Sa Grandeur. C'était une école avant l'arrivée de mon ami; maintenant la piété y règne; et les sciences, jusques aux plus abstraites, y sont enseignées avec succès. *Nicolet* est mes Galeries: c'est là où je vais me délasser des travaux du saint ministère, comme M. Raimbault vient se délasser à la *Baie*.

Que de souvenirs, alors que nous sommes réunis, et vous devez bien penser que, mille et mille fois, on a bu à votre santé. Pour moi que la reconnaissance, le plus profond respect, attachent à votre respectable maison,

que n'éprouvai-je point, quand je me rappelle la *rue Sainte-Anne* : il me semble y être à ce moment. Je sonne, la porte s'ouvre, je franchis avec rapidité la cour, déjà je suis sur le dernier degré de l'escalier. Ici, je m'arrête pour payer le tribut de mes larmes à nos chers défunts : mais en les pleurant, soumettons-nous à la sainte volonté d'un Dieu que nous devons adorer et bénir dans la tristesse, comme dans la joie, dans la prospérité comme dans l'infortune. Hélas ! ils sont dans le séjour du bonheur et nous, nous habitons encore la terre de l'exil et des souffrances... Que sont devenues M^{me} D'EMEUX, la mère M^{me} DE VENCE, son fils ; et M^{me} DE L'AGE, votre sœur, jouit-elle d'une bonne santé ainsi que sa famille ? VALIÈRE, mon condisciple en philosophie, MOLÉON (1), où sont-ils ? Le père de Valière, a-t-il échappé aux horreurs du Jacobinisme ; sa pieuse maman vit-elle toujours ? Présentez à toutes nos dames, qui m'ont connu, mes respects. Dites-leur que je les propose pour modèles à nos dames canadiennes.

Le vénérable Père me parle, dans sa chère lettre que je viens de recevoir, de M^{me} GASCHET : serait-ce cette bonne religieuse de la Visitation, qui était chez vous dans la Révolution ; présentez-lui mes souvenirs : j'ai toujours le chapelet qu'elle a eu la bonté de me faire et qu'a béni notre précieux ami. Quels doux sentiments n'éprouvai-je pas en me rappelant la rue de Recouvrance ? J'espère que M^{me} SEURRAT n'a pas oublié l'ami de son [fils] ; puisse le Ciel la rendre heureuse et lui faire trouver, dans ses enfants, le même bonheur, les mêmes consolations que vous trouvez dans la beauté de son âme, dans la beauté de son cœur !

Et vous, qui demeurez sous le même toit que votre respectable maman, quelle douce tâche Dieu vous a

(1) VALLIÈRE et MOLÉON étaient alors des branches de la nombreuse famille patronymique *Tassin*.

imposée, en vous chargeant du soin le plus doux, celui d'être toujours et à chaque instant l'être consolateur d'une mère, qui, en ma présence, vous prodiguait tant de caresses ! Vous étiez bien jeune alors pour connaître le respect profond, l'attachement sincère que j'avais dès lors pour les vénérables auteurs de vos jours : maintenant que vous le connaissez, daignez recevoir les vœux que j'adresse au Ciel pour vous, pour M. [Des Ormeaux], Daignez dire ce peu de mots à votre infortunée belle-sœur M^{me} DESTREES : celui qui prend la liberté de vous présenter ses hommages était l'ami de votre époux, le compagnon de ses plaisirs, et maintenant il confond ses larmes avec les vôtres et partage votre infortune et vos malheurs... Quels sentiments purs, délicieux, Madame, ne faites-vous pas naître dans mon âme ! Quelque longue que soit cette lettre, je vois avec peine qu'il faille la clore : il me semble que je ne vous ai encore rien dit.

Le croiriez-vous, vous n'êtes jamais sortie de ma mémoire, bien plus, votre souvenir, lié à celui de mon vénérable ami et père en Jésus-Christ ⁽²⁾, m'ont mille et mille fois retenu sur les bords de l'abîme.

Francfort, où j'aurais dû périr et mille fois ! *Francfort*, malgré ses charmes, ses plaisirs, ses fêtes, n'a jamais pu me faire oublier ni les exemples de vertus que vous m'aviez donnés, ni les airs tendres et pieux de mon vénéré père. Tenez, j'eus le malheur d'aller un jour à la comédie ! Eh bien, cette idée, qui me fatiguait alors... " Si M^{me}, si M. Desparrin me savaient ici ! " Cette idée empoisonna mon plaisir ; et, dès le lendemain, j'allai trouver mon bon Père capucin. Dans une autre circonstance, j'allai imprudemment à un souper de jeunes libertins qui m'avaient invité : à peine il y avait une demi-heure que j'y étais, que le remords

(2) M. l'abbé DESPARRINS.

s'empara de mon âme, je m'échappai adroitement et m'enfuis.

Que de choses à vous dire, si on avait le bonheur d'être encore réunis, mais jamais, jamais je n'aurai cette consolation. La lettre d'un côté de M. Desparrin, de l'autre les oppositions de Sa Grandeur, ne me laissent aucune espérance. Le croiriez-vous ? Monseigneur voyant que nous recevions des lettres de notre cher Orléans, non seulement m'a fait écrire par Raimbault, mais même m'a dit formellement, chez moi, que j'étais prêtre canadien et que, lui appartenant, il ne nous permettait pas de partir. Dieu soit béni ! Quand j'ai vu cela, j'ai acheté le superbe emplacement, dont je vous ai parlé : il consiste dans un beau jardin ; la maison grande et commode, pour recevoir des pensionnaires, est contiguë au presbytère, ce qui me facilite d'y aller souvent. Outre cela, il y a un hangard magnifique, une écurie pour vache, cheval, etc..., et d'autres commodités, qui, avec les 25 louis, ont engagé ce jeune homme à venir s'établir à la *Baie*. Quand l'école sera bien fondée, j'en établirai une pour les filles, sur un autre emplacement qui m'appartient et qui n'est pas loin du presbytère. Comme vous voyez, ma famille se tromperait rudement, si elle comptait sur ma succession, c'est le bien de l'Église et des pauvres, elle retournera à eux.

Avant de finir, vous ne serez peut-être pas fâchée de savoir quel est l'état de la religion. Elle est encore respectée, malgré la philosophie qui gagne peu à peu toutes les classes de la société. Son culte s'exerce avec le plus grand éclat et en toute liberté : tout ce qu'il y a de plus grand dans le pays nous respecte, et un vrai gentilhomme anglais recherche notre société, quand il demeure dans nos paroisses. Nous portons tous la soutane jusque dans les voyages, et on serait scandalisé de nous voir porter l'habit court. Les sacrements

s'administrent aux malades avec la même pompe qu'en France. A la Fête-Dieu, on fait dehors la procession du Saint-Sacrement, non seulement dans nos campagnes, mais même à Québec, à Montréal, etc. Et ce qui vous paraîtra étonnant, c'est que les Anglais eux-mêmes se conforment à l'usage des catholiques, ils tapissent leur rue, se procurent des fleurs pour les jeter, quand Notre Divin Maître passe devant leur maison, et on a vu bien souvent des officiers, des colonels, faire mettre tout un bataillon sous les armes. Quand nous portons le saint Viatique, nous sommes toujours en voiture, sur le devant de laquelle se trouve un Canadien, qui, la tête nue et avec le plus grand respect, nous conduit avec adresse jusqu'à trois ou quatre lieues. Un ou deux hommes accompagnent toujours le Saint-Sacrement, tandis qu'un autre, la cloche à la main, avertit le monde ou de sortir de leur maison, ou de se prosterner si on se trouve sur notre passage. Souvent, j'ai été pénétré de voir l'affluence du monde qui nous attendait à quelque distance de la demeure du malade. En l'exhortant, je profite quelquefois de cette occasion pour faire rentrer en eux-mêmes quelques pécheurs que j'aperçois dans la foule. Heureuse colonie, puissent tes habitants conserver toujours le dépôt sacré et précieux de la foi !

Mais, madame, l'orage commence déjà à se former, on crie déjà au fanatisme. Dans la Chambre d'assemblée, des Canadiens ont montré des principes impies, ils ne voulaient rien moins qu'enlever aux prêtres l'éducation de la jeunesse, et aux religieuses l'administration des malades. Heureusement, la majorité n'a pas été de leur côté, ils ont même été sifflés et durement traités dans les feuilles publiques ; c'est toujours un mauvais présage, ils se trouveront peut être un jour en force, à quels excès ne se porteront-ils pas alors ? J'espère que Dieu m'enlèvera de ce monde avant d'en être le témoin. Ai-je tout dit ? Aurais-je la consolation de vous inté-

resser un moment ? Je l'espère. Il ne me reste donc plus qu'à vous prier de ne pas m'oublier, surtout dans vos communions. Recommandez alors au Dieu, que vous aimez le pauvre vivant ; lui, de son côté, vous mettra, tout indigne qu'il en est, sur sa patène.

Je vous salue donc en Notre-Seigneur Jésus, et serai toute ma vie, avec le respect le plus profond, la reconnaissance la plus vive,

MADAME,

Votre très obéissant serviteur,

FOURNIER, *prêtre.*

P.-S.—Mes respects à M. CORBIN ⁽¹⁾ ; que sont devenus ses neveux ? Vous ne sauriez croire avec quel délice, M. RAIMBAULT et moi, nous lisons le journal de *l'Ami de la Religion et du Roi*, que Monseigneur a la bonté de nous faire tenir, lorsqu'il l'a lu. Nous lui avons donné le nom de l'éditeur, qui était mon condisciple à Orléans ⁽²⁾.

Mes respects à toute votre vénérable famille, à toutes vos dames qui m'ont connu et qui veulent bien s'intéresser à moi.

Baie du Febvre, ce 20 juillet 1817.

(District des *Trois-Rivières*, Bas-Canada).

(¹) Curé de Sainte-Croix d'Orléans.

(²) M. Picot, de Neuville-aux-Bois.

LA FAMILLE DE RAMEZAY

(Suite)

VIII

PIERRE-THIMOTHÉE DE RAMEZAY

Né à Trois-Rivières le 2 octobre 1698.

Décédé à Québec le 23 avril 1706.

IX

LOUISE-GENEVIÈVE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 21 novembre 1699.

Mariée, le 10 décembre 1721, à Louis-Henri Deschamps, sieur de Boishébert, fils de Jean-Baptiste-François Deschamps, seigneur de la Bouteillerie, et de Catherine-Gertrude Macard.

A la mort de son père, M. de Boishébert hérita de la seigneurie de la Bouteillerie, mais il séjourna peu à la Rivière-Ouelle où était le manoir seigneurial. Fixé à Québec, où il occupait le grade de major, il y acquit d'importantes propriétés. Ses mérites personnels et les services qu'avait rendus son père lui valurent le poste de gouverneur de Louisbourg. Il mourut à Québec le 7 juin 1736.

Lorsque ses enfants furent établis, madame de Boishébert se mit en pension à l'Hôpital-Général de Québec où avait vécu sa fille, la sœur Sainte-Geneviève, et où vivait encore sa sœur, la mère Saint-Claude. La fortune de sa famille avait subi le choc des événements; mais le cœur de cette noble dame était demeuré grand et généreux, et, jusqu'à sa mort, elle fit à l'Hôpital-Général tout le bien que lui permettaient ses modestes

ressources. Elle mourut le 13 octobre 1769, et fut inhumée dans l'église de l'Hôpital-Général.

X

MADELEINE-ANGÉLIQUE DE RAMEZAY

Née à Québec le 21 janvier 1701.

Elle ne se maria pas. En 1735, une maladie contagieuse fut communiquée à la population de Montréal par un vaisseau du Roi. Mademoiselle de Ramezay sollicita auprès des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal la grâce d'être admise dans leur hôpital pour leur aider à soigner les malades. Les Hospitalières admirèrent la charité de mademoiselle de Ramezay, elles lui en témoignèrent leur reconnaissance, mais elles ne crurent pas devoir l'exposer à une mort inévitable.

Madeline-Angélique de Ramezay mourut à Montréal le 25 décembre 1749.

Elle recevait une pension du Roi.

X

FRANÇOIS DE RAMEZAY

Né à Québec le 4 octobre 1702.

Décédé à Québec le 4 décembre 1702. Inhumé dans le cimetière de Beauport.

XII

FRANÇOISE-URSULE DE RAMEZAY

Née à Québec le 28 janvier 1704.

Décédée à Québec le 3 mars 1704. Inhumée à Charlesbourg.

XIII

FRANÇOISE-LOUISE DE RAMEZAY

Née à Montréal le 6 juillet 1705.

XIV

MARIE-ELIZABETH DE RAMEZAY

Née à Montréal le 14 février 1707.

Le 1er septembre 1740, elle devenait la femme de Louis de la Corne, sieur de Chapt et de Saint-Luc, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine.

Le 4 novembre 1772, Elizabeth de Ramezay, veuve de Louis de la Corne de Chapt, âgée de 62 ans, entrait pensionnaire chez les Sœurs Grises, à Montréal.

XV

JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ROCH DE RAMEZAY

Le continuateur de la lignée.

XVI

MARIE-MARGUERITE-LOUISE DE RAMEZAY

Née à Montréal le 19 août 1711.

Décédée au même endroit le 27 novembre 1711.

JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ROCH DE RAMEZAY

Jean-Baptiste-Nicolas-Roch, le quinzième enfant de Claude de Ramezay et le continuateur de la lignée, naquit à Montréal, le 4 septembre 1708.

Il fut fait enseigne dans les troupes de la colonie en 1720. Il n'était alors âgé que douze ans. Il servit dans la garnison de Montréal pendant six ans.

En 1726, il était promu lieutenant.

Il fut envoyé la même année à Niagara avec d'autres officiers afin d'y établir un fort pour servir de barrière aux entreprises des Anglais qui venaient de s'établir à Chouaguen.

En 1728, il fit la campagne des Renards sous les ordres de M. de Lignery.

Le 24 octobre 1729, Mme de Ramezay écrivait la lettre suivante au ministre en faveur de son fils :

“ Je prends la liberté de représenter à Votre Grandeur que de quatre enfants que j'avais au service deux ont été tués, un autre s'est noyé dans le Chameau en 1725 et le dernier est lieutenant dans les troupes de ce pays. Il s'est marié l'année dernière avec l'agrément de M. le marquis de Beauharnois. Je supplie Votre Grandeur de vouloir bien accorder la première compagnie qui vaquera ou une expectative au seul qui me reste, en considération de trente-cinq années de service de feu son père, en qualité de gouverneur et commandant des troupes et de ceux de ses frères.

“ J'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière pour vous supplier de vouloir bien me remettre les 300 lbs que mon fils La Gesse, qui s'est perdu dans le *Chameau*, avait pris dans la caisse en avance sur ses appointements qui auraient été perdues de même s'ils fussent restés dans la dite caisse.

“ M. l'Intendant a l'honneur de vous en écrire pour vous prier de vouloir bien me faire cette remise. Les pertes considérables que j'ai faites sur mes bois m'ont absolument dérangé, ce qui ne serait pas arrivé si on avait voulu les recevoir, comme on fait aujourd'hui, de ceux de M. Lepage, quoique le vaisseau du Roi soit perdu. J'ai été obligé par ce dérangement de vendre

une partie de mes biens fonds et d'engager ma pension de 1000 lbs pour pouvoir acquitter mes dettes qui ne le sont point encore, ne pouvant rien donner à mes filles pour leur entretien. Elles furent obligées, il y a deux ans, d'avoir recours aux grâces que le Roi laisse à M. le Gouverneur-Général à distribuer. Il leur donna à chacune 200 lbs. Vous pouvez juger par ce détail, Monseigneur, de ma triste situation."

Le Roi s'étant rendu à la demande de Mme de Ramezay, elle remercia le ministre par la lettre touchante qui suit :

"J'ai l'honneur de vous faire mes très humbles remerciements de la remise des 360 livres que vous avez la bonté d'ordonner qui ne me soit pas imputées à remboursement envers Messieurs les Trésoriers généraux de la marine, pour avances qu'ils avaient faites en 1725, de pareille somme sur les appointements de feu mon fils de La Gesse, lorsque j'ai eu le malheur de le perdre sur le vaisseau du Roi qui périt y étant passager.

"J'ai bien lieu de me flatter, Monseigneur, parce que vous me dites d'obligeant que les services de feu Monsieur de Ramezay, mon époux, vous sont toujours présents, et que dans les occasions qui se présenteront pour l'avancement du seul fils qui me reste, vous lui ferez la grâce que les services de son père préviennent en sa faveur. Ce n'est point en mère aveugle, Monseigneur, que j'ai l'honneur de vous assurer qu'il sert avec tout le zèle et l'application d'un bon officier ayant l'applaudissement de ses supérieurs et l'estime de Monsieur le Général. Il me paraît, Monseigneur, que la mort de Monsieur Desgly est une occurrence favorable pour lui et que les mouvements que cela produira dans le corps est le moment, Monseigneur, de lui faire ressentir l'effet de vos grâces. J'ai l'honneur de vous en presser pour qu'il soit d'autant plus en état de m'aider, d'assister le reste de ma famille. Je prends la liberté, Monseigneur

de vous représenter qu'on me fait en France, mille difficultés au sujet de ma pension et qu'il arrive que je ne la touche jamais par l'arrivée des vaisseaux. Je suis bien lasse des raisons de ceux auxquels je suis obligée de me confier pour toucher le payment. Ne vous serait-il pas possible, Monseigneur, de m'ordonner cette somme à l'avenir sur les fonds de cette colonie, afin de me délivrer d'une inquiétude à laquelle je ne sais comment remédier, et que je puisse être sûre d'un état fixe avec lequel je dois pourvoir à mon entretien et celui de mes enfants."

En 1731, les Anglais avaient envoyé un collier aux sauvages de la pointe de Chagouamigon pour les engager à égorger tous les Français qui étaient dans les postes environnants. M. de Ramezay fut envoyé chez ces sauvages pour les maintenir dans l'obéissance du roi. Il réussit dans sa mission. Les sauvages lui remirent le collier envoyé par les Anglais, et M. de Ramezay l'envoya à M. de Beauharnois, alors gouverneur-général.

En 1734, M. de Ramezay fut nommé capitaine.

En 1742, on confia à M. de Ramezay le commandement du poste de Nipigon, à la baie d'Hudson. La proximité de ce fort du fort Rupert occupé par les Anglais rendait la tâche de M. de Ramezay très délicate. Il s'en tira très bien.

En 1746, M. de Ramezay fut envoyé en Acadie, à la tête de dix-huit cents canadiens et sauvages, pour y attendre l'escadre française commandée par le duc d'Anville. Par le travers de Gaspé, il apprit que les Anglais s'étaient emparés du fort Lajoie, île Saint-Jean, où ils attendaient, au passage, avec une frégate de trente à quarante canons et deux autres vaisseaux de moindre force. Avec ses six ou sept bâtiments, dont le plus fort était de trois cents tonneaux, il se rendit à la Baie Verte, lieu de sa destination. Là, il fit un détachement de canadiens et de sauvages des plus ingambes, qu'il envoya avec quelques officiers et cadets, sous les ordres

de M. de Montesson, contre les anglais embusqués. Leur garde qui était à terre fut prise et le reste tué.

De là, il se rendit au village des Mines. Deux vaisseaux du roi commandés par M. Duvigneau étaient arrivés au port de Chibouctou. M. Duvigneau n'ayant aucune nouvelle de l'escadre, chargea de Ramezay de plus de soixante prisonniers et retourna en France. M. de Ramezay donna avis de cette relâche à M. de Beauharnois. Celui-ci lui donna ordre, au cas de défaut de nouvelles de l'escadre du duc d'Anville, de s'en retourner à Québec à la fin d'août, avec la majeure partie de son monde, et de ne laisser, en Acadie, qu'un faible détachement. Il n'était pas plutôt parti, qu'un exprès lui apprenait l'arrivée de l'escadre à Chibouctou. Il revint sur ses pas et se mit aux ordres du commandant de l'escadre, M. de la Jonquière. Celui-ci lui ordonna d'aller bloquer Port-Royal pour faciliter le débarquement. Il s'y rendit, et avec trois ou quatre cents hommes, canadiens et sauvages, il soutint les efforts de seize à dix-sept cents hommes pendant vingt-deux jours. Mais M. de la Jonquière ayant relâché, M. de Ramezay se retira à Beaubassin.

En janvier 1748, quatre cents anglais s'étant emparés du village des Mines comptaient chasser les Français de Beaubassin. M. de Ramezay voulut les prévenir ; mais indisposé d'une chute, il forma un détachement de trois cent cinquante canadiens et sauvages, dont il donna le commandement à M. Coulon de Villiers, avec la marche, l'ordre de la bataille et la façon dont il fallait les attaquer. M. Coulon de Villiers, ainsi instruit, se rendit en trois ou quatre jours près des ennemis sans en être aperçu. Il fit la distribution de son monde pour attaquer tous ensemble suivant le plan à lui donné. Les ennemis furent battus partout ; dix maisons qui étaient autant de corps de garde furent prises. Les ennemis demandèrent alors à capituler.

(à suivre)

BIBLIOGRAPHIE

des ouvrages concernant la Tempérance : livres brochures, journaux, revues, feuilles, cartes, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie [1764] jusqu'à 1910. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

(Suite)

- 118.** Chap. 45 || An Act to authorize municipal councils to prohibit the sale || of intoxicating liquor || [Assented to 26th March, 1902]. Pag. de 86 à 87. In-8 royal. Québec, 1902.

Version anglaise du numéro précédent.

[1902]

- 119.** Chap. 103 || Loi constituant en corporation l'Association littéraire, || musicale et athlétique de tempérance de Montréal ||. [Sanctionnée le 26 mars 1902]. || Pag. de 352 à 355. In-8 royal. Québec, 1902.

Cette association est une extension du "Corps musical de tempérance" de Montréal, fondé et dirigé par les Pères Oblats de la paroisse St-Pierre.

[1902]

- 120.** Chap. 103 || An Act to incorporate the Montreal Literary, Musical and || Athletic

Temperance Association ||. [Assented to 26th March, 1902]. || Pag. de 322 à 325. In-8 royal. Québec, 1902.

Version anglaise du numéro précédent.

[1903]

121. L'ivrognerie || et la || loi des licences [de 1900] || *S. l. n. d.* (Québec, 1903). 16 pp. in-8.

Contient la défense d'un projet d'amendements à la loi des licences, le texte de ce projet, et le texte de lettres des commissaires des licences de Québec, MM. Alexandre Chauveau, Chs Langelier et Ludovic Brunet, approuvant ce projet, au moins dans son principe et ses grandes lignes.

Voici l'article 1 du projet, qui en est la base :

“Les boissons alcooliques sont divisées en deux classes : boissons alcooliques enivrantes, boissons alcooliques non enivrantes.

“Toute boisson contenant dix par cent ou plus d'alcool est réputée et dénommée enivrante.

“Toute boisson contenant moins de dix par cent d'alcool est réputée et dénommée non enivrante. Si elle contient moins de 4 par cent d'alcool, elle sera réputée nonalcoolique.”

Alors, la bière serait une boisson non alcoolique ? et le commerce en serait libre, d'après l'article 2 du même projet ?

[1903]

122. L'ivrognerie || et || la loi des licences || *S. l. n. d.* (Québec, 1903). 8 pp. in-8. Signé : Andronique.

C'est une réplique à l'opuscule précédent.—Andronique y combat la proposition de rendre libre le commerce des boissons ayant moins de 12% d'alcool et autres remèdes (?) proposés par l'auteur de la brochure homonyme pour restreindre l'ivrognerie.

[1903]

123. Les Méfaits || de || l'alcoolisme. || Que faut-il penser || de la || loi des licences de 1900 ? || Extrait de la *Nouvelle-France* || (sept., oct., nov., 1903). Québec || Imprimerie S.-A. Demers || 30, rue de la Fabrique, 30 || 1903. || 40 pp. in-8.

Les *Méfaits de l'alcoolisme* sont du Dr Surbled. *Que faut-il penser de la loi des licences de 1900 ?* est signé *Aquavendo*, pseudonyme de M. l'abbé Paradis, curé de Lotbinière.

Ce dernier conclut que :

1^o La loi actuelle des licences est bonne sans être parfaite. Il importe de la perfectionner et non de la détruire. 2^o Le contrôle du trafic des boissons alcooliques doit être laissé aux municipalités rurales. 3^o Le fonctionnement de la loi des licences doit être soustrait aux influences politiques. 4^o Il faudrait une surveillance plus active faite par le département du trésor.

[1904]

124. Rapport annuel du Dr Geo. Villeneuve, || Surintendant médical de l'Hôpital d'aliénés de St-Jean de Dieu, || pour l'année 1903. [Adressé à l'hon. Secrétaire de la Province]. Daté du 1er mars 1904. Paginé de 91 à 108. In-8 royal.

Inseré dans le Rapport du Secrétaire de la Province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1904. Québec, Charles Pageau, 1904.

Le Dr Villeneuve consacre les pages 100 à 105 de son rapport à la question de l'internement des ivrognes d'habitude. Il voudrait la création spéciale d'établissements où ils seraient admis, même gratuitement, pour y être traités, comme en Angleterre, où les résultats sont des plus consolants.

Il démontre comment notre législation est défectueuse, qui ne pourvoit pas à la guérison des buveurs, mais uniquement à leur séquestration, quand ils sont devenus fous, ou à leur interdiction. Il termine ainsi :

“ Tous ceux qui suivent de près la marche ascendante de la folie et du crime, sont bien convaincus qu'une loi qui autoriserait le traitement et l'assistance des buveurs d'habitude et consacrerait le principe du traitement forcé de l'ivrogne... serait le moyen le plus sûr de tarir la source la plus certaine et la plus féconde de l'aliénation mentale, de la criminalité et de l'indigence. C'est sous l'inspiration d'une conviction personnelle intense, que j'ai abordé cette question, et pour répondre aux sollicitations répétées des magistrats que je lui ai donné ces développements.”

[1904]

125. Jean Talon || intendant || de la Nouvelle-France || [1665-1672] || par || Thomas Chapais || Québec || Imprimerie de S.-A. Demers || 30, rue de la Fabrique || 1904. || XXI + 540 pp. in-8.

Au chapitre XI: Ordonnance de Talon pour l'établissement de brasseries, dans le but de diminuer l'ivrognerie [pp. 231 à 232]. Traite de l'eau-de-vie [pp. 237 à 245].

Au chapitre XVI: La brasserie de Talon [p. 400]. Elle pouvait fournir 2000 barriques de bière pour les Antilles, et autant pour le Canada. Elle cessa ses opérations en 1675 "parce que les fermiers des droits firent venir une grande quantité de vins et d'eau-de-vie que les habitants préférèrent."

Au chapitre XVIII: Talon et la traite de l'eau-de-vie [pp. 474 à 475]. Talon était pour la traite.

[1904]

126. Le || grand fléau || du || jour || Québec || Imprimerie de la Compagnie de *L'Événement* || 30, rue de la Fabrique || 1904. || 30 pp. in-8. Tiré à 1,000 exemplaires, distribués gratuitement.

L'auteur est M. Edmond Rousseau. Cette brochure est en somme une réclame, et—pourquoi taire ce que M. Rousseau aimait à proclamer?—un tribut de reconnaissance envers la cure Mackay. Par reconnaissance également et par conviction, M. Rousseau s'est constitué depuis lors et surtout depuis 1905, le champion habile et très actif parmi les laïques, de la cause de la tempérance.

"Belmont Retreat", où le Dr Mackay traitait alors les alcooliques, est située dans un endroit enchanteur, à deux milles de Québec, sur le chemin Sainte-Foy. C'était à l'origine une institution protestante, fondée en 1864 sous la direction de M. Wakeham. Le docteur J.-M. Mackay en a fait une institution catholique. Des milliers de patients sont passés entre les mains du docteur, tant à Montréal qu'à Québec et ailleurs depuis 25 ans, avec des résultats excellents. En 1903, il fut décidé entre l'Hon. Horace Archambault, Procureur-

Général, le Recorder Déry, de Québec, et les Recorders Weir et Poirier, de Montréal, de mettre le système Mackay à l'essai, auprès des ivrognes amenés quotidiennement devant les recorders. Voici en quoi consistait cette tentative. Tout délinquant comparaisant devant la Cour sous l'accusation d'ivresse, devait choisir entre une condamnation ou un traitement pouvant amener sa guérison. Le patient pouvait suivre la cure à l'ouvrage, la sentence étant suspendue. Or, d'après le recorder Weir, le résultat dépassa toutes les espérances. Ainsi, à Montréal, par exemple, le Dr Mackay a traité du mois de mars au mois de juin 1903, environ 150 ivrognes. Un seul cas n'aurait pas réussi, par la faute du patient. Le Recorder Déry, au contraire, déclarait à nous-même que l'essai fut un fiasco.

En 1906, croyons-nous, des Américains, après arrangements conclus avec le possesseur de la formule, se formèrent en société d'affaires pour exploiter cette cure sur une grande échelle, aux Etats-Unis, avec siège principal à New York, 61, Maiden Lane.

[1904]

127. L'acoolisme || et ses || remèdes || par le ||
Docteur Surbled || Extrait de la *Nouvelle-
France* [No de février 1904] || Québec ||
imprimerie S.-A. Demers || 30, rue de la
Fabrique, 30 || 1904 ||. 15 pp. in-8.

Etude écrite à la demande spéciale de la direction de la *Nouvelle-France*. L'auteur conclut à l'action de l'initiative individuelle et des sociétés de tempérance comme étant le vrai remède à l'alcoolisme.

[1905]

- 128.** Règlement des membres || de la || Société de tempérance || de || la ville de || Québec || [Monogramme aux instruments de la Passion] Lisez attentivement et faites lire || Québec || 1905 ||. 31 pp. in-18.

On le voit, ce règlement fut publié avant le mandement de Mgr l'Archevêque de Québec ordonnant la croisade de tempérance. Il y est établi deux sortes de tempérance : la tempérance totale et la tempérance partielle, par laquelle on s'engage "à se conduire toujours avec réserve et modération dans l'usage que l'on peut faire de la boisson." Mais pour tous il est défendu, hors les repas et le cas de stricte nécessité, d'offrir ou d'accepter des liqueurs enivrantes.

Ce règlement, œuvre de Mgr Gauvreau, curé de St-Roch, y fut adopté le 10 décembre 1905.

[1905]

- 129.** Formule de l'engagement || à la || société de tempérance [de St-Roch de Québec]. || *S. l. n. d.* (Québec, 1905). 8 pp. (s. p.) in-18. Annexé au règlement du numéro précédent.

La première page contient la formule de l'engagement, deux cantiques occupent les autres pages.

[1905]

- 130.** (S. t.) Formule d'engagement dans la Société de tempérance de Saint-Roch de Québec. *S. l. n. d.* (Québec, 1905). Feuille vol. in-18, blanche au verso.

[1905]

131. Carte de Tempérance || *S. l. n. d.* (St-Roch de Québec....190..) $4\frac{1}{2} \times 2\frac{3}{4}$ pcs.

Cette carte porte la signature imprimée :
Ant. Gauvreau, Ptre.

Extrait du règlement de la Société de tempérance de St-Roch : " Le candidat fait connaître son nom, son emploi, son âge, s'il est marié ou non, le numéro et la rue où il réside, enfin s'il prend la Tempérance totale ou partielle. Il remet 10 centins, et il reçoit le règlement des membres de la société avec une CARTE de Tempérance pour un temps limité, par exemple, pour trois mois.

" Quand un aspirant a eu le malheur de prendre de la boisson contrairement à son devoir, il doit recommencer son temps de probation. Il prend alors sa CARTE de tempérance et vient se présenter au Curé Directeur. Celui-ci change la date de la carte et l'aspirant recommence son temps de probation."

[1905]

132. Temperance Pledge || *S. l. n. d.* (St-Roch de Québec....190..) $4\frac{1}{2} \times 2\frac{3}{4}$ pcs. Signature imprimée : Ant. Gauvreau, PP.

Edition anglaise du précédent.

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

(A suivre)

1812

Liste des soldats morts et enterrés à St-Luc
*Registre tenu par M. Robitaille, aumônier des régiments et déposé à l'évêché
de St-Hyacinthe*

NOMS	Age	Décès	Enterrement	Paroisses
André Weltz.....	19	3 xbre.....	5	Ste-Elizabeth.
Jean-Bte Huard.....	20	25 xbre.....	27	St-Joseph de Savigan.
François Bélanger.....	24	8 janv.....	10	St-Joseph.
Charles Sylvin.....	22	17 mai.....	18	Se Schigan (illisible).
Pierre Guyon.....	21	1 juin.....	3	St-Gervais.
Jean LeBlanc.....	22	7 juin.....	8	Bécancour.
Joseph-Phénix Dauphiné.....	21	15 juin.....	17	St-Deuus.
Gauthier Dominique.....	17	5 juillet, noyé	8	St-Charles.
Jean-Bte Méthotte.....	18	18 juillet.....	19	St-Antoine.
Antoine Dubuc.....	18	11 juillet.....	22	St-Antoine.
Jean Bibaut.....	19	29 juillet.....	22	St-Antoine.

Noms	Age	Décès	Enterrement	Paroisses
Joseph Martel.....	21 noyé	1 août.....	2	La baye du fèvre.
Bison Charles.....	18	3 août.....	4	St-Martin de Bosse.
Charles Patris.....	20 noyé	3 août.....	4	De pointe lévi.
Clément Meunier dit Lagacé.	21	8 août.....	9	De lobinière.
François Coulombe, picoté...	24	20 août.....	21	Des éboulemens.
Benoit-isidore-roch Pelletier...	23	23 août.....	24	De St-Roch.
Jean Goyet.....	25	28 août.....	30	Batiscan.
Etienne Potevin.....	18	28 août.....	30	St-Gervais.
Louuis Hébert.....	23	30 août.....	31	Laubinière.
Joseph Biron.....	20	27 bre.....	4	Ste-Croix.
Jean Gendreau.....	19	27 bre.....	4	St-Pierre I. C.
Olivier Cloutier.....	20	27 bre.....	6	Inhumé à l'Acadie; de St-Joseph de la bosse St-Gervais.
Joseph Dominique, (illisible).	19	7, à l'Acadie..	St-Gervais.

G. A. DEJORDY

ERNEST GAGNON :

FEUILLES VOLANTES

— ET —

PAGES D'HISTOIRE

PRIX : \$1.00, frais de poste compris.

S'adresser à l'auteur :

164, Grande Allée, Québec.

R. P. HUGOLIN :

BIBLIOGRAPHIE ANTONIENNE

OU

NOMENCLATURE DES OUVRAGES SUR
LA DÉVOTION A S. ANTOINE DE PA-
DOUE PUBLIÉS DANS LA PROVINCE
DE QUÉBEC DE 1777 à 1909

En vente à la Maison Ste-Marguerite,

rue de l'Alverne, Québec.

Prix : \$0.50.

VIENT DE PARAITRE

Autour de la buvette

par

R. G. P.

Ouvrage de 224 pages, contenant une centaine de causeries
sur les désastres causés par la buvette.

PRIX :

200 exemplaires	\$25.00
100 "	15.00
50 "	10.00
25 "	5.00
1 "	0.25

S'adresser à

Pierre-Georges Roy,

44 Rue Wolfe, Lévis.
